

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/464

**Approbation  
de la nouvelle tarification  
des ateliers du centre culturel de Sonis**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6	
Vice-Présidents :	
M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à M. Eric JALTON	
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :	
Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jean-Charles SAGET	
Autres Conseillers Communautaires :	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	
M. José GUIOLET Procuration à Mme Juliana FENGAROL	
M. Jocelyn LEREMON Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS	

Excusés non représentés : 7	
Vice-Président :	
M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président)	
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :	
M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION M. Max CELIGNY	
Autres Conseillers Communautaires :	
Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Mme Nadège THÉOPHILE	

Absents : 8	
Vice-Présidents :	
MM. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)	
Autres Conseillers Communautaires :	
M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN	



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n° 10.12.09/118 du Conseil communautaire de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2011 portant création d'une régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du centre culturel de Sonis ;
- VU la délibération n°2012.06.05/242 du Conseil communautaire du 14 septembre 2012 portant approbation de la tarification des ateliers du centre culturel de Sonis
- VU la délibération n°2013.06.05/36 du Conseil Communautaire du 29 juin 2013 abrogeant et remplaçant la délibération n°2012.06.05/241 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour les activités du centre culturel de Sonis ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.12.12/364 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 relative aux modifications appliquées à la régie Sonis de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** la nécessité de procéder à l'établissement d'une nouvelle tarification des ateliers du Centre culturel de Sonis, prenant en compte notamment la domiciliation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

**Considérant** que le centre culturel de Sonis a pour vocation de permettre l'accès à l'enseignement artistique et à la diffusion culturelle, en particulier aux habitants à revenus modestes des quartiers en zone prioritaire dans le cadre de la rénovation urbaine ;

**Considérant** l'avis favorable du conseil d'exploitation du centre culturel de Sonis pris en sa séance du 7 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1-** D'adopter la tarification des ateliers du centre culturel de Sonis telle que détaillée dans les tableaux joints à la présente délibération, pour une entrée en vigueur dès le 28 septembre 2017.

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général, de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la Présidente du Conseil d'exploitation du centre culturel de Sonis, à Monsieur le Directeur du centre culturel de Sonis ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

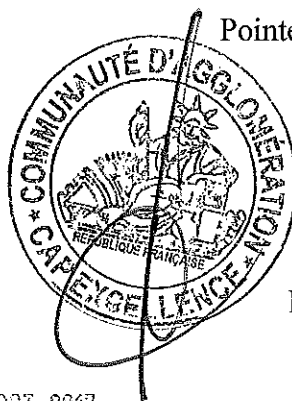
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame la Présidente du Conseil d'exploitation du centre culturel de Sonis, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Monsieur le Directeur du centre culturel de Sonis, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



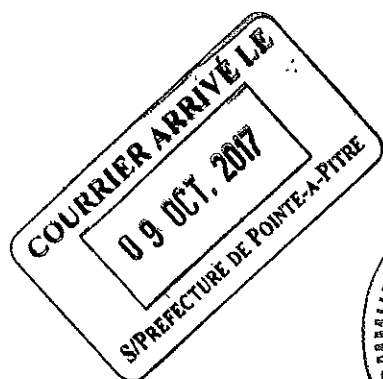
**Tarification du centre culturel Sonis approuvée par le Conseil Communautaire du mercredi 27 septembre 2017**

<b>TARIFS DANSE</b>			
		Mensuels	Trimestriels
		<b>RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION</b> Habitants des communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes	ENFANTS
	ADULTES	25 €	65 €
<b>RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION</b> <i>(Tarif solidaire)</i> Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi et Personnes non-imposables	ENFANTS	15 €	40 €
	ADULTES	20 €	50 €
<b>RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION *</b> Habitants des communes <u>hors</u> Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes	ENFANTS	30 €	80 €
	ADULTES	40 €	110 €
<b>RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION *</b> <i>(Tarif solidaire)</i> Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi et Personnes non-imposables.	ENFANTS	25 €	65 €
	ADULTES	30 €	80 €
<b>TARIFS THÉÂTRE</b>			
		Mensuels	Trimestriels
		<b>RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION</b> Habitants des communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes	Patricia KANCEL <i>(ENFANTS ET ADOLESCENTS)</i>
	Eddie ARNELL 2 heures de cours/ semaine	45 €	125 €
	Isabelle KANCEL 3 heures de cours / semaine	55 €	155 €
<b>RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION</b> <i>(Tarif solidaire)</i> Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi et Personnes non-imposables.	Patricia KANCEL <i>(ENFANTS ET ADOLESCENTS)</i>	20 €	50 €
	Eddie ARNELL 2 heures de cours/ semaine	40 €	110 €
	Isabelle KANCEL 3 heures de cours / semaine	50 €	140 €
<b>RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION *</b> Habitants des communes <u>hors</u> Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et Les Abymes	Patricia KANCEL <i>(ENFANTS ET ADOLESCENTS)</i>	40 €	110 €
	Eddie ARNELL 2 heures de cours/ semaine	60 €	170 €
	Isabelle KANCEL 3 heures de cours / semaine	80 €	230 €
<b>RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION *</b> <i>(Tarif solidaire)</i> Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi et Personnes non-imposables	Patricia KANCEL <i>(ENFANTS ET ADOLESCENTS)</i>	30 €	80 €
	Eddie ARNELL 2 heures de cours/ semaine	50 €	140 €
	Isabelle KANCEL 3 heures de cours / semaine	70 €	200 €

Tarification du centre culturel Sonis approuvée par le Conseil Communautaire du mercredi 27 septembre 2017

<b>TARIFS MUSIQUE</b>								
DISCIPLINES	RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION		RÉSIDENTS AGGLOMÉRATION (Tarifs solidaires)		RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION *		RÉSIDENTS HORS AGGLOMÉRATION* (Tarifs solidaires)	
<b>COURS COLLECTIFS (1h/Semaine)</b>								
	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels
Eveil musical Chorale seule	30 €	80 €	20 €	50 €	40 €	110 €	35 €	95 €
Gwo Ka	30 €	80 €	25 €	65 €	40	110 €	35 €	95 €
Ensemble instrumental	20 €	50 €	15 €	35 €	30	80 €	25 €	65 €
Préparation au Bac Musique	45 €	125 €	40 €	110 €	70	200 €	50 €	140 €
<b>COURS INDIVIDUELS</b>								
	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels	Mensuels	Trimestriels
Chant moderne ou Variété	35 €	95 €	30 €	80 €	50 €	140 €	40 €	110 €
Chant lyrique ou technique vocale (30 mns)	45 €	125 €	40 €	110 €	60 €	170 €	50 €	140 €
Chant lyrique ou Technique vocale (1 heure)	60 €	170 €	55 €	155 €	80 €	230 €	65 €	185 €
Tous les instruments individuels (Piano, guitare, batterie, violon...) (30 mns)	35 €	95 €	30 €	80 €	50 €	140 €	40 €	110 €
45 mn	45 €	125 €	40 €	110 €	60 €	170 €	50 €	140 €
1 heure	55 €	155 €	50 €	140 €	65 €	185 €	60 €	170 €

\* L'accès des résidents hors agglomération aux ateliers du centre culturel Sonis est dérogatoire et soumis à la validation du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ou de son représentant.



Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence

Eric JALTON